

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-neuf septembre deux mille seize, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/09/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Jean-Louis BREGAINT, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUD, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (délégation de vote à Alexandre MAZIN), Camille DUDOGNON (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Michelle MONDIT (délégation de vote à Bernard POUSSIN).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2016-096 : VOIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ENTRETIEN ET L'AMELIORATION DES VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Départemental de la Haute-Vienne apporte des subventions, à hauteur de 40 % de la dépense hors taxe sur notre territoire, pour l'entretien et l'amélioration de la voirie.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour solliciter une aide de 82 000 €, représentant 40 % d'une dépense prévisionnelle de 205 000 € HT en 2017, au Conseil Départemental de la Haute-Vienne. Monsieur le Président précise que le programme de voirie 2017 a été étudié et approuvé par la commission voirie présidée par Jean-Pierre ESTRADE.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 33 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Sollicite une subvention du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, de 82 000 €, représentant 40 % d'une dépense de 205 000 € HT, pour la réalisation de travaux d'entretien et d'amélioration de la voirie d'intérêt communautaire,

Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes à intervenir.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 06 octobre 2016

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 10-10-16

Publié ou notifié

Le : 10-10-16



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

demande de subvention pour l'entretien et l'amélioration des voies d'intérêt communautaire

Date de transmission de l'acte : 10/10/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 10/10/2016

Numéro de l'acte : 2016-096 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20160929-2016-096-DE

Date de décision : 29/09/2016

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions